
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1^{er} décembre 2009 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

PRÉSENCES :

BENOIT DORAIS, Maire d'arrondissement
DANIEL A BÉLANGER, Conseiller de ville
VÉRONIQUE FOURNIER, Conseillère de ville
HUGUETTE ROY, Conseillère d'arrondissement
SOPHIE THIÉBAUT, Conseillère d'arrondissement
CAROLINE FISETTE, secrétaire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Érick Santana, directeur d'arrondissement
Jules Ostiguy, directeur - Services administratifs
Sandy Hébert, directeur - Culture / Sports / Loisirs et développement social
Babak Herischi, directeur - Travaux publics
Normand Proulx, directeur - Aménagement urbain et services aux entreprises
Jean-Ernest Célestin, Service de police de la Ville de Montréal

Le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à la présentation officielle des membres constituant le nouveau conseil d'arrondissement. Il indique que s'il emploie le mot « nouveau », ce n'est pas seulement parce qu'ils ont été élus récemment, mais bien parce qu'il espère qu'un vent de renouveau va souffler sur ce conseil.

Il indique que le 1^{er} novembre dernier, la population a choisi d'élire un conseil d'arrondissement totalement renouvelé au sein duquel les trois formations politiques sont représentées et dont la majorité est détenue par son équipe, celle de l'Équipe Harel / Vision Montréal. Pour sa part, il indique qu'il entend bien faire en sorte qu'un nouvel esprit de collaboration et d'ouverture s'installe au conseil afin que celui-ci soit le plus fécond et le plus productif possible, et ce, au profit de tous les citoyens et citoyennes du Sud-Ouest.

Il indique que les mots *responsabilité, intégrité et éthique* sont les trois mots qui guideront les actions du conseil tout au long des quatre prochaines années précisant que les résidents pourront bientôt constater que des gestes concrets en faveur d'une meilleure démocratie seront posés prochainement.

Il rappelle que dans le Sud-Ouest, les défis sont multiples et de plusieurs ordres. Que l'on pense aux projets des ateliers du CN, à la réfection des grandes infrastructures comme le complexe Turcot et l'autoroute Bonaventure sans oublier la revitalisation des artères commerciales de Monk et de Centre. Les revitalisations désirées ne sont pas seulement un enjeu économique, pour nous, elles posent aussi un enjeu culturel et social. Il indique qu'il va sans dire que tous ces projets seront abordés en mettant le citoyen au cœur de leurs actions, le Sud-Ouest ayant besoin de développement, celui-ci devant être profitable à ses résidents, durable et solidaire.

Il précise que les priorités demeureront la lutte à la pauvreté, l'accès à des logements de qualité à coûts raisonnables, le soutien à l'économie sociale et aux initiatives citoyennes et que c'est dans cette perspective que le conseil entend contribuer avec tous les acteurs de la communauté déjà engagés sur le terrain aux mieux-être de chacun. Il indique que les membres du conseil sont bien conscients que la dotation de l'arrondissement ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre.

Il indique que ce que le conseil propose, c'est une nouvelle façon de faire, plus ouverte et plus proche des préoccupations des résidents. «Pour mon équipe et moi, la qualité des services de proximité est une composante essentielle de la qualité du quotidien de nos concitoyennes et nous consacrerons une grande part de nos énergies à les maintenir et à les améliorer quand cela sera possible».

« En terminant, permettez-moi, au nom des membres du conseil et de tous les employés, de vous souhaiter un joyeux Noël et une bonne année. Santé, paix et prospérité, pour vous et les membres de votre famille ».

CA09 22 0356

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Benoit DORAIS

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

D'amender l'ordre du jour afin d'ajouter les items suivants :

- 10.09 Résolution relative au refus de démolition de logements dans le cadre de la reconstruction du complexe Turcot
- 10.10 Demande d'une commission d'enquête
- 20.28 Octroi à la demande des élus de l'arrondissement d'une contribution financière non récurrente au montant total de 750 \$ à divers organismes (dossier 1093372022)
- 30.12 Déclaration des intérêts pécuniaires – Conseillères Huguette Roy et Sophie Thiébaud
- 30.13 Autorisation d'une dépense de 100 \$ pour la participation de quatre élus de l'arrondissement à la soirée de clôture du 25e anniversaire du RESO qui se tiendra au complexe Dompark le 2 décembre 2009 (dossier 1093372023)
- 30.14 Présentation de la candidature de l'arrondissement au programme de lutte aux îlots de chaleur urbains
- 30.15 Nomination de la conseillère Huguette Roy à titre de représentante de l'arrondissement à la Table de la sécurité urbaine
- 40.20 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement afin de modifier l'assignation des sièges et de retirer la mention concernant la séance de janvier

Et que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.01

CA09 22 0357

Approbation des procès-verbaux - Séances extraordinaires du 29 septembre 2009 à 19 h et 20 h

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

Que les procès-verbaux des séances extraordinaires tenues le 29 septembre 2009 à 19 h et 20 h, soient par les présentes approuvés tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Le maire indique que c'est le contexte électoral qui fait en sorte que le présent conseil ratifie les procès-verbaux du conseil précédent mais que les vérifications ont été faites.

10.03 Période de commentaires des élus

La conseillère Huguette Roy remercie les résidents être là. Elle indique qu'elle se sent privilégiée de s'adresser aux résidents à titre de conseillère d'arrondissement du district de Saint-Paul / Émard.

Elle précise que son premier message sera plutôt une invitation au dialogue permanent entre les différents acteurs de l'arrondissement, entre les élus et les groupes et les élus et les citoyens, précisant qu'elle croit fermement que la clé du succès réside dans l'implication de tous. Elle est confiante que nous avons collectivement la capacité de relever, au cours des quatre prochaines années, les nombreux défis du Sud-Ouest et que pour réussir, il faudra faire de ce dialogue une priorité constante.

Elle indique que ceux qui la connaissent déjà ne sont pas sans savoir que sa principale préoccupation au cours des dernières années a été la condition de vie des aînés mais que cet intérêt n'est pas exclusif. Elle indique que la sécurité, le transport, l'habitation, les jeunes, la revitalisation des artères commerciales dont celle notamment d'Émard / St-Paul l'interpellent tout autant. Elle indique qu'en matière de gestion des dossiers comme l'urbanisme, l'habitation, la pauvreté et les finances publiques, le travail n'est jamais terminé.

Elle précise être bien consciente que ce travail colossal ne pourra se faire sans la contribution précieuse des directeurs de services et de tout le personnel de l'arrondissement sous la responsabilité du directeur général monsieur Erik Santana. Elle le remercie sincèrement d'avoir facilité l'arrivée des élus à l'arrondissement et de leur avoir permis de s'approprier les différents dossiers dans un aussi court laps de temps. Elle souhaite que cette première rencontre donne le ton aux suivantes et surtout que l'on n'oublie pas « Que seul on va plus vite, mais qu'ensemble on va plus loin ».

Le conseiller Daniel Bélanger assure le maire de toute sa disponibilité et de sa disposition d'esprit pour participer aux travaux de l'arrondissement indiquant qu'il y a moyen de concilier les valeurs de chacun aux actions à entreprendre.

La conseillère Sophie Thiébaud remercie les résidents qui sont présents en grand nombre, indiquant être d'accord avec les propos du conseiller Daniel Bélanger et qu'elle est convaincue que tous les élus assumeront leurs responsabilités. Elle précise qu'elle espère que le développement de l'arrondissement sera porté par l'ensemble de la population.

La conseillère Véronique Fournier remercie les résidents d'être présents en si grand nombre. Elle souhaite que ce lieu de rencontre en soit un de proximité, de dialogue et de partage. Elle indique qu'il lui fait plaisir d'entamer ce nouveau mandat de quatre ans à titre de conseillère de ville et d'être également à l'arrondissement, d'être la porte-parole des enjeux du Sud-Ouest. Elle rappelle les événements tragiques du 6 décembre 1989 à Polytechnique.

La secrétaire d'arrondissement déclare que la période de questions et commentaires du public est ouverte à 19h26.

1) Monsieur Derek Robertson

Souhaite la bienvenue aux élus et félicite le conseil pour le bon esprit de travail qui semble régner. Relativement au dossier de l'échangeur Turcot, il souhaite que des séances spéciales d'informations soient tenues pour informer les résidents des positions de l'arrondissement sur le dossier et dépose une lettre au conseil. Il indique que les services aux citoyens devraient être bilingues, notamment le site Internet de l'arrondissement.

Le maire remercie le résident pour sa demande et indique qu'une résolution a été ajoutée à l'ordre du jour de la séance notamment concernant la question de l'échangeur Turcot. Il rappelle que tous les membres du conseil ont participé aux différentes consultations depuis un an et demi et précise qu'une rencontre aura lieu sous peu avec monsieur Richard Bergeron pour discuter du dossier.

2) Madame Andréanne Dionne-Boulard

À titre de nouvelle coordonnatrice de l'éco-quartier Louis-Cyr, rappelle que le financement des éco-quartiers est le même depuis 1995. Elle demande un engagement politique pour une révision des subventions accordées tel que l'avait fait madame Harel lors de la campagne électorale et invite les élus à une visite de l'organisme.

Le maire indique que le conseil entend étudier le financement des éco-quartiers et de l'éco-centre et rappelle que l'item 20.24 de l'ordre du jour traite notamment d'une contribution à l'organisme. Il indique que les élus doivent prendre connaissance d'une façon plus pointue du budget adopté par le conseil précédent et étudier les modifications qu'ils souhaiteraient y apporter.

3) Monsieur Sami Hakim

Félicite les élus pour leurs positions. Il demande au conseil de se prononcer sur la question du corridor Bonaventure.

Le maire rappelle que les élus se sont opposés au projet et qu'une rencontre est prévue prochainement avec Gaëtan Rainville de la Société du Havre, rencontre à laquelle tous les élus ont été conviés. Il rappelle que tous les élus ont assisté aux consultations publiques et que l'arrondissement entend déposer un mémoire adressant cette question.

4) Madame Anne Dynes

Fait état de la situation à l'Atelier 850 rappelant que l'organisme de la Petite-Bourgogne accueille 70 enfants et plus durant la période des camps de jour. Elle explique qu'en 2005, elle s'est présentée pour expliquer la situation critique dans laquelle l'organisme se trouve précisant qu'il pourrait fermer ses portes par manque de financement. Elle suggère de plus une révision des ententes et de la façon dont le conseil demande des comptes aux organismes.

Le maire indique qu'il a été à même de voir le travail effectué par l'organisme à quelques reprises lors de visites et félicite madame Dynes pour son travail. Il précise qu'il y aura une révision des ententes en 2010.

5) Madame Natacha Alexandroff

Indique qu'elle observe une perte au niveau du patrimoine architectural dans l'arrondissement et demande que l'on se penche sur une réglementation qui tiendrait compte des particularités par habitations ou par rues. Elle indique de plus qu'elle souhaite que les noms des quartiers soient à nouveau inscrits sur les cartes de l'arrondissement.

Le maire indique que sa proposition sera prise en considération rappelant que le patrimoine est une richesse qui doit être une préoccupation collective. Il indique que la nomination des élus au comité consultatif d'urbanisme témoigne de l'importance accordée par ceux-ci à toutes ces questions.

6) Madame Valérie Simard

À titre de représentante du Popir Comité-Logement, elle demande que le conseil joue un rôle de leader par rapport à la ville centre et s'oppose à tout projet qui prévoit des expropriations.

Le maire indique que la résolution qui sera proposée plus tard va en ce sens.

7) Madame Émilie Bordat

Demande si les dossiers qui ont été déposés au bureau de la mairesse précédente doivent être déposés à nouveau. Elle rappelle ses préoccupations quant à la réduction de la vitesse et l'installation de bollards pour ralentir la vitesse des voitures. De plus, suivant les deux meurtres dans les derniers six mois, elle demande quelles sont les actions qui seront entreprises et si la présence policière sera renforcée.

Le maire indique qu'il est avisé aussitôt que des incidents surviennent. Il indique qu'il rencontrera le commandant Célestin sous peu pour discuter de l'ensemble des aspects de sécurité. Quant aux dossiers qui ont été déposés auparavant, il indique que le nouveau conseil en fait le suivi.

Le commandant Célestin rappelle les actions qui sont mises en place par le service de police notamment les modules d'actions par projet et le plan de visibilité.

CA09 22 0358

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Daniel A BÉLANGER

appuyé par

Benoit DORAIS, Véronique FOURNIER, Sophie THIÉBAUT, Huguette ROY

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions du public afin d'entendre toutes les personnes inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Monsieur Pierre Zovilé

Félicite les élus. Indique qu'il aimerait obtenir un rendez-vous avec eux pour discuter de la question des îlots de chaleur et présenter son projet de recherche et ses propositions.

Le maire indique qu'il croyait que c'était déjà à son agenda indiquant qu'il faut voir comment les détails techniques peuvent s'articuler et que par ailleurs l'arrondissement entend déposer sa candidature dans le cadre du programme sur les îlots de chaleur.

9) Monsieur Simon Glew

Félicite les élus pour l'élection. Demande si suivant l'adoption du plan de transport en 2008 par la ville centre, l'arrondissement a adopté son propre plan ou si le travail a débuté et comment les citoyens pourront y participer.

Le maire indique que le travail n'est pas encore commencé mais que les élus ont hâte d'y travailler. Il rappelle que la question du transport est un incontournable à Montréal et que la desserte de transport en commun est déficiente dans le Sud-Ouest. Il précise que les élus élaborent un plan de match et qu'il sera diffusé en février.

10) Monsieur Jacques Charette

Remercie messieurs Babak Herischi et Normand Proulx pour l'intervention de l'arrondissement la semaine dernière concernant les travaux de la Commission électrique sur la rue Notre-Dame.

Messieurs Normand Proulx et Babak Herischi, respectivement directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises et directeur des Travaux publics, remercient monsieur Charette pour son travail de revitalisation de l'avenue Notre-Dame tout en précisant qu'ils ont agi dans le cadre de leurs mandats de travail.

11) Madame Blandine Charbonneau

Au nom de l'OPA, elle remet des documents pour chacun des élus afin qu'ils prennent connaissance de la démarche citoyenne de l'opération populaire d'aménagement dans le quartier Pointe St-Charles et sollicite une rencontre pour pouvoir présenter le tout.

Le maire remercie la résidente et indique que les élus prendront connaissance des documents et qu'une rencontre sera de mise.

12) Madame Pascale Fleury

Félicite les élus pour l'élection. À titre de coordonnatrice du programme Éco-quartier du YMCA de Pointe St-Charles, elle soutient les propos de sa collègue concernant une hausse nécessaire des enveloppes pour les éco-quartiers. Elle indique que si l'indexation minimale du coût de la vie avait été appliquée, c'est 86 000 \$ que l'organisme recevrait en contribution. Elle donne des éléments de réflexion dont notamment une demande d'indexation à la ville centre pour les éco-quartiers, l'ajout d'une contribution de l'arrondissement comme le centre-ville le fait, le financement de projets spéciaux qui aident à la réalisation des mandats d'arrondissement (plan des matières résiduelles qui est à venir, augmentation du compostage et du recyclage). De plus elle soulève la lourdeur des rapports bureaucratiques exigés par les conventions.

Le maire remercie la représentante de l'organisme et indique que les questions soulevées sont prises en considération.

13) Monsieur Marcel Marquette

Indique qu'il souhaite que la statue de St-Henri soit rapatriée au Sud-Ouest et qu'il avait entrepris de démarches à cet effet auprès de monsieur Richard Adam en 2004.

Le maire remercie le résident pour ses commentaires.

14) Monsieur Alain Lacasse

Indique qu'il souhaite des modifications aux modes de scrutin et souhaite qu'une consultation auprès des citoyens soit organisée. Il soulève une problématique quant au stationnement suivant la réfection au HLM qu'il habite. De plus, il lance une invitation à tous à participer à la manifestation de Corruption Zéro devant l'hôtel de ville de Montréal le 9 décembre prochain.

Le maire remercie le résident pour ses commentaires et que des vérifications d'usages seront effectuées.

15) Monsieur Toby Lyle

À titre de propriétaire du Burgundy Lion et de représentant des propriétaires du Joe Beef et McKiernan, il explique les problématiques vécues par les commerçants à cause des travaux projetés et l'avis de travaux envoyé trop tard sans que des plans ne soient présentés. Il souhaite obtenir des informations complètes sur les travaux et s'assurer de minimiser les impacts sur sa clientèle.

Monsieur Babak Herischi indique qu'il y a eu une mauvaise planification des travaux par la commission des travaux électriques et que l'arrondissement va profiter de la venue en poste d'un nouveau commissaire au développement économique pour s'assurer d'un suivi auprès des commerçants.

Le maire remercie le résident pour ses commentaires et indique que des vérifications d'usages seront effectuées.

16) Monsieur Claude Picard

Indique que le CSA est prêt à rendre plusieurs services à la communauté dans la mesure de ses moyens mais qu'il a besoin d'un endroit pour s'établir. Il fait état des services qui ont été mis sur pied tels des spectacles, le prêt de bicyclettes, etc. Il demande de plus que les accords de développements avec les promoteurs soient rendus publics et soulève la question du camionnage sur Marc-Cantin.

Le maire indique que la question d'un local pour le CSA sera un défi auquel tous devront collaborer. Il indique que le dossier de l'ancienne usine Séracon en est un dont les élus ont pris connaissance dès leur arrivée, qu'un rapport a été demandé et qu'une rencontre est prévue avec le promoteur.

17) Madame Carole Thériault

Rappelle les faits historiques entourant le village des tanneries et demande aux élus s'ils ont envisagé de faire ressortir l'aspect historique du village dans les considérations au ministère. Elle indique qu'au moment des expropriations à l'époque, il avait été mentionné qu'il n'y aurait plus aucune expropriation de ce genre.

Le maire rappelle que tous les élus ont travaillé à ce dossier bien avant d'être élus et qu'ils sont bien au fait du dossier. Quant à l'aspect historique, il remercie la résidente pour l'information et indique que cela mérite en effet une analyse plus poussée.

La conseillère Sophie Thiébaud indique que cet aspect pourrait être ajouté à la résolution qui sera présentée plus tard.

18) Madame Jody Negley

Félicite les élus. Elle soulève la question du sapin de Noël remis à des organismes, geste dont bénéficie le village des tanneries et pour lequel elle remercie aussi monsieur Pierre Brochu des Travaux publics. Elle demande s'il serait possible que la ville l'installe et l'illumine aussi au lieu de laisser cette tâche à l'organisme. De plus, elle rappelle une demande de démarche concernant les sommes remises aux organismes ainsi que la reddition de compte par ceux-ci à la ville.

Le maire indique que l'on reviendra sur la question après les vérifications d'usage.

19) Monsieur Robert Blondin

Félicite les élus. Soulève la question de la sécurité lors de la traverse des piétons, notamment sur la rue Notre-Dame aux intersections du Couvent et de la rue Greene. Il suggère l'installation de lumières clignotantes telles qu'installées sur la rue Wellington à Verdun ainsi que l'imposition d'une amende lors du non-respect de la traverse.

Le maire remercie le résident pour ses suggestions et indique que la question sera prise en considération lors de la révision du programme triennal d'immobilisation.

La conseillère Véronique Fournier indique qu'il y a des préoccupations sur la rue Notre-Dame et que l'on doit aller vers un plan des déplacements dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Le conseiller Daniel Bélanger indique qu'il y aurait lieu de regarder ce qui s'est fait au forum sur l'apaisement de la circulation.

20) Madame Geneviève Locas

Demande quelle est la position du conseil concernant le dossier de l'échangeur Turcot notamment en ce qui concerne les représentations faites par Mobilisation Turcot et l'opposition à la construction en remblais dans le secteur de Côte Saint-Paul. Elle demande de plus quelles sont les modifications apportées au projet Dompark par la résolution présentée en 40.07 à l'ordre du jour.

Le maire indique que la position de l'arrondissement est claire dans le mémoire qui a été déposé et indique que celle-ci sera renforcée par la résolution qui sera adoptée en séance ce soir.

La conseillère Véronique Fournier indique que c'est principalement un changement des usages commerciaux et rappelle qu'il y aura une consultation publique concernant ces modifications.

21) Madame Karine Triollet

Rappelle les interventions au conseil municipal du groupe qu'elle représente concernant une nouvelle consultation publique sur les changements au projet sur les terrains du CN et demande que le conseil d'arrondissement soit aux côtés des résidents et fasse des représentations. Elle souhaite aussi pouvoir discuter du programme de revitalisation des artères commerciales car Action-Gardien se voit refuser sa participation.

Le maire indique que les demandes seront présentées à nouveau concernant les terrains du CN.

La conseillère Sophie Thiébaud indique que Projet Montréal préconisait un comité de négociation entre le promoteur et les groupes et qu'un élu puisse aussi y siéger. Dans le cadre de la campagne, la conseillère Sophie Thiébaud s'était avancée à participer à ce comité. Ce dossier fera partie des prochaines discussions au sein des membres du conseil.

22) Monsieur Guy Giasson

Demande si la Société historique de Saint-Henri pourra compter sur la présence des élus lors de l'exposition de photographies anciennes et dépose des cartons aide-mémoires pour les élus. Il soulève aussi la problématique que la société historique vit pendant les travaux à l'édifice qu'elle occupe. Il rappelle aussi le dévoilement de la plaque commémorative en l'honneur de Gabrielle Roy et la proposition faite de l'installation de la plaque dans St-Henri ou au Parc du Bonheur-d'occasion.

Le maire remercie le résident pour l'invitation et invite toute la population à assister à l'exposition.

Le conseiller Daniel Bélanger demande à monsieur Giasson de parler du lancement du nouveau fascicule, projet de collaboration des deux sociétés historique de l'arrondissement ce à quoi monsieur Giasson donne des précisions sur le lancement du 2^e cahier sur le réseau hydrographique de l'arrondissement.

23) Madame Rosa Orlandini

Demande quel est l'échéancier des travaux à la piscine St-Henri et quand le feu de circulation sur la rue Notre-Dame près du IGA sera installé.

Le maire rappelle que le dossier de la piscine St-Henri sera traité plus tard à l'ordre du jour et que des informations techniques seront divulguées.

Monsieur Jules Ostiguy, directeur des Services administratifs indique que le dossier est complexe notamment parce que la piscine est située au-dessus du métro mais que la fin des travaux est prévue pour mars 2010. Il indique que des améliorations et des rafraîchissements seront aussi apportés.

Monsieur Babak Herischi, directeur des Travaux publics indique que les travaux d'installation du feu de circulation relèvent de la ville centre et que des vérifications seront faites à ce sujet.

10.05 Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire d'arrondissement rappelle aux personnes intéressées que le rapport de suivi des requêtes est déposé à la table d'accueil.

10.06 Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Aucun dossier.

10.07 Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération

Aucun calendrier.

10.08 Commentaires du public - Dérogation mineure - 6838 Mazarin (dossier 40.01)

La conseillère Huguette Roy fait lecture des informations relative à la demande de dérogation mineure, comme suit :

Objet

L'octroi de la dérogation mineure permettrait d'agrandir le bâtiment existant en cour latérale et construire un garage.

La demande

Une demande de dérogation mineure a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 16 septembre 2009 afin de permettre la construction d'un agrandissement situé à une distance de 0.6 mètre de la ligne de lot latérale en dérogeant à l'article 81 du règlement 01-280 de l'arrondissement du Sud-Ouest qui exige qu'un bâtiment qui n'est pas implanté à la limite latérale d'un terrain soit implanté à une distance égale ou supérieure à 1.5 mètre.

En vertu du règlement c.D-1 sur les dérogations mineures, la demande est conforme et répond aux conditions suivantes :

- Une disposition réglementaire relatives aux marges peut faire l'objet d'une dérogation mineure;
- Les frais exigibles ont été acquittés.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la demande est conforme.

- La nature de la demande de dérogation mineure n'est pas relative à un usage ou à la densité d'occupation du sol.
- La nature de la demande n'est pas contraire aux orientations du plan d'urbanisme.

La demande a été évaluée en fonction des critères suivants :

- L'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant
- Le projet ne porte pas atteinte au droit de propriété des propriétaires d'immeubles voisins

L'examen de la demande permet de conclure que l'application de la réglementation causerait un préjudice au requérant puisqu'il ne pourrait construire un garage en cour latérale qui serait à la fois conforme aux exigences du code national du bâtiment concernant les façades de rayonnement, à la réglementation d'urbanisme et avoir un projet qui respecte les caractéristiques architecturales du bâtiment existant.

Le maire invite les personnes intéressées à faire part de leurs commentaires aux membres du conseil.

Aucune intervention de la part du public

CA09 22 0359

Résolution relative au refus de démolition de logements dans le cadre de la reconstruction du complexe Turcot

Considérant les recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui ne souscrit pas à la volonté du Ministère des Transports du Québec d'exproprier des immeubles résidentiels;

Considérant la situation actuelle du logement locatif dans l'arrondissement du Sud-Ouest, notamment les grands besoins en logements accessibles et à un prix raisonnable ;

Considérant l'importance de maintenir les communautés locales et de préserver le tissu social des différents milieux de vie ;

Il est proposé par Benoit DORAIS

appuyé par Véronique FOURNIER

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest s'oppose à tout projet de réfection de l'échangeur Turcot qui conduirait à l'expropriation et à la destruction de logements ;

Et que cette résolution soit envoyée aux personnes suivantes :

Le Premier Ministre du Québec, la Ministre des Transports du Québec, le Ministre de la Métropole, le Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les députés de la circonscription, le Maire de la Ville de Montréal, les responsables de l'aménagement, du transport et de l'habitation au comité exécutif de la Ville de Montréal ainsi que les responsables administratifs au MTQ et à la Ville de Montréal et ainsi qu'à Mobilisation Turcot.

VOTE

Votent en faveur: Benoit DORAIS, Véronique FOURNIER, Daniel A BÉLANGER, Sophie THIÉBAUT, Huguette ROY

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

CA09 22 0360

Demande au gouvernement du Québec la tenue d'une commission d'enquête publique sur les liens entre le milieu de la construction, le milieu des affaires et la vie politique municipale

Attendu que l'ensemble de la société civile montréalaise souhaite que la lumière soit faite sur les allégations de corruption qui circulent depuis plusieurs mois dans le processus d'octroi des contrats municipaux ;

Attendu que le sujet principal de la campagne électorale montréalaise a été l'éthique et la gouvernance ;

Attendu que le Syndicat des policiers de la Sûreté du Québec a demandé la tenue d'une telle enquête ;

Attendu que l'Association des Procureurs de la Couronne du Québec a également appuyer la tenue d'une enquête ;

Attendu que le Sud-Ouest sera le théâtre d'une série de grands travaux au cours des prochains mois et des prochaines années ;

Il est proposé par Benoit DORAIS

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

De demander au gouvernement du Québec la tenue d'une commission d'enquête publique sur les liens entre le milieu de la construction, le milieu des affaires et la vie politique municipale ;

Et d'acheminer cette proposition au Maire et à la Chef de l'Opposition officielle de la Ville de Montréal, ainsi qu'au Premier Ministre du Québec et à tous les députés de l'Assemblée nationale du Québec.

VOTE

Votent en faveur: Benoit DORAIS, Véronique FOURNIER, Daniel A BÉLANGER, Sophie THIÉBAUT, Huguette ROY

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

Il est proposé par la conseillère Huguette Roy, appuyé par la conseillère Véronique Fournier de réunir pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.03 de l'ordre du jour.

CA09 22 0361**Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 8 320 \$ à la table de quartier Concertation Ville Émard/Côte Saint-Paul pour la réalisation du projet « Bilan-perspective de la démarche Opération Galt » 2005-2009 (dossier 1092817016)**

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Véronique FOURNIER

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Concertation Ville-Émard/Côte Saint-Paul, pour l'année 2009 dans le cadre du plan d'action de revitalisation urbaine intégrée (Opération Galt) ;

D'octroyer à l'organisme, une contribution financière de 8 320 \$, payable en un seul versement ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière après avoir opéré le virement budgétaire, les crédits ayant été réservés par la demande d'achat no 192981. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1092817016

La conseillère Sophie Thiébaud rappelle que le programme est financé par la ville centre qui détermine cette zone comme prioritaire pour les interventions dans l'arrondissement. Elle demande à ses collègues élus dans Émard/St-Paul si l'un d'entre eux pourrait suivre les travaux du comité de revitalisation d'Opération Galt.

CA09 22 0362**Approbation des conventions et octroi de contributions financières de 6 000 \$ à Loisirs Saint-Charles et Le club des sports D.J. pour la réalisation de projets dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville - MESS (dossier 1092817017)**

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Véronique FOURNIER

ET RÉSOLU :

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les organismes énumérés ci-dessous, pour la réalisation de projets dans le cadre de l'Entente administrative de développement sociale et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville – MESS ;

D'octroyer à ces organismes une contribution financière totalisant 6 000 \$ au montant indiqué en regard de chacun d'eux, payable en 2 versements, soit 2 700 \$ dans les trente jours de la signature de la convention par les deux parties et 300 \$ lors de la remise du rapport final le 26 février 2010 ;

Organisme	Montant
Loisirs Saint-Charles	3 000 \$
Le club des sports D.J.	3 000 \$

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière après avoir opéré le virement budgétaire, les crédits ayant été réservés par la demande d'achat no 193842. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1092817017

La conseillère Sophie Thiébaud indique que son commentaire n'est pas en lien avec les organismes mentionnés mais plutôt avec les commentaires que les citoyens ont apportés. Elle indique qu'elle aimerait que les nouveaux élus revoient les critères d'attribution des sommes aux organismes ce qui est en lien réel avec la lutte avec la pauvreté.

CA09 22 0363

Approbation d'une convention d'une durée de trois ans avec l'organisme Voies parallèles établissant les modalités d'utilisation des équipements de la maison de la culture Marie-Uguay (dossier 1094503008)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Véronique FOURNIER

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention d'une durée de trois ans entre l'arrondissement du Sud-Ouest et l'organisme Voies Parallèles établissant les modalités d'utilisation des équipements de la maison de la culture Marie-Uguay, sans versement de contribution financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1094503008

Le conseiller Daniel Bélanger indique qu'il désire informer qu'il a démissionné de son poste d'administrateur au centre Monseigneur Pigeon.

Il est proposé par la conseillère Huguette Roy, appuyé par la conseillère Véronique Fournier de réunir pour fins d'études, les articles 20.04 à 20.08 de l'ordre du jour.

CA09 22 0364

Approbation de protocoles d'entente avec les concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens - 2010 - 2011 - 2012 (dossier 1094876001)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Véronique FOURNIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser la conclusion des protocoles d'entente avec les concessionnaires suivants les autorisant à émettre des licences pour chiens pour les années 2010-2011-2012 :

Clinique Vétérinaire Ville-Émard - 6393, boulevard Monk, Montréal (Québec) H4E 3H8;
Éco-quartier Pro-Vert Sud-Ouest - 6071, boulevard Monk, Montréal (Québec) H4E 3H5;
Boutique Animaux Favoris Océan enr. - 6033, boulevard Monk, Montréal (Québec) H4E 3H5;

Éco-quartier Pointe-Saint-Charles - 255, rue Ash, Montréal (Québec) H3K 2R1;
Boufido (9059-9598 Québec inc.) - 138, avenue Atwater, 2e étage, Montréal (Québec) H4C 2G3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1094876001

CA09 22 0365

Approbation d'un protocole d'entente avec le Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF) concernant le projet d'enfouissement des fils aux abords de la maison Saint-Gabriel pour une subvention de 357 000 \$ (dossier 1093261003)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Véronique FOURNIER

ET RÉSOLU :

De recommander au conseil municipal d'approuver la convention proposée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) portant sur une subvention approximative de 357 000 \$ en relation avec le Programme gouvernemental d'enfouissement des réseaux câblés de distribution sur des sites d'intérêt patrimonial, culturel et touristique ;

D'autoriser le Maire et le Greffier à signer ledit protocole pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1093261003

CA09 22 0366

Approbation d'un protocole d'entente avec le Centre de loisirs Monseigneur Pigeon et octroi d'une contribution financière de 10 000 \$ pour l'année 2009-2010 afin d'offrir des activités hivernales au parc Ignace-Bourget (dossier 1091259009)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Véronique FOURNIER

ET RÉSOLU :

D'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre de loisirs Monseigneur Pigeon, pour l'année 2009-2010, pour la réalisation d'activités de loisirs au parc Ignace-Bourget ;

D'octroyer à l'organisme, une contribution financière non récurrente de 10 000 \$, payable en un seul versement ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1091259009

CA09 22 0367

Octroi d'une contribution financière de 3 500 \$ pour l'année 2010 dans le cadre de la convention (2008-2010) à la Corporation l'Espoir du déficient pour la réalisation d'activités en loisirs (dossier 1091259004)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Véronique FOURNIER

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 3 500 \$ à l'organisme la Corporation l'Espoir du déficient, pour l'année 2010, en conformité avec la convention en vigueur (2008-2010), pour la réalisation d'activités de loisirs, payable en un seul versement ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière, les crédits sont prévus au budget 2010 et seront réservés par une demande d'achat dès qu'ils seront disponibles dans SIMON. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1091259004

CA09 22 0368

Octroi d'une contribution financière de 56 500 \$ pour l'année 2010 dans le cadre de la convention (2008-2010) à l'organisme Association des jeunes de la Petite-Bourgogne pour la réalisation d'activités jeunesse (dossier 1095207004)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Véronique FOURNIER

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 56 500 \$ à l'organisme Association de jeunes de la Petite-Bourgogne, pour l'année 2010, en conformité avec la convention en vigueur (2008-2010), pour la réalisations des activités jeunesse, payable en deux versements, soit le premier versement de 30 000\$ et le deuxième de 26 500\$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière, les crédits sont prévus au budget 2010 et seront réservés par une demande d'achat dès qu'ils seront disponibles dans SIMON. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1095207004

CA09 22 0369

Octroi d'une contribution financière de 80 537 \$ pour l'année 2010, dans le cadre de la convention (2008-2010) à l'organisme Prévention Sud-Ouest, pour la réalisation des activités du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (dossier 1092817014)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Benoit DORAIS

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 80 537 \$, à l'organisme Prévention Sud-Ouest pour l'année 2010, en conformité avec la convention en vigueur (2008-2010) pour la réalisation des activités du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, payable en deux versements,

soit un premier versement de 40 270 \$ 30 jours suivant l'approbation du dossier et un deuxième versement de 40 267 \$ au plus tard le 1er juin 2010 ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière, les crédits sont prévus au budget 2010 et seront réservés par une demande d'achat dès qu'ils seront disponibles dans SIMON. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1092817014

La conseillère Véronique Fournier déclare qu'elle s'abstient de voter sur les résolutions en 20.10, 20.18 et 20.19 en raison de la possibilité d'un conflit d'intérêt.

CA09 22 0370

Octroi d'une contribution financière de 20 000 \$ pour l'année 2010, dans le cadre de la convention (2008-2010) à l'organisme Maison des jeunes de Pointe-St-Charles, pour la réalisation des activités de loisirs jeunesse (dossier 1095211003)

Il est proposé par Benoit DORAIS

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme La Maison des jeunes de Pointe-St-Charles pour l'année 2010, en conformité avec la convention en vigueur (2008-2010) pour la réalisation d'activités de loisirs jeunesse ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière, les crédits sont prévus au budget 2010 et seront réservés par une demande d'achat dès qu'ils seront disponibles dans SIMON. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1095211003

Il est proposé par la conseillère Véronique Fournier, appuyé par la conseillère Huguette Roy de réunir pour fins d'études, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

CA09 22 0371

Octroi d'une contribution financière de 18 100 \$ pour l'année 2010 dans le cadre de la convention (2008-2010) à l'organisme club de gymnastique artistique Gadbois (dossier 1095207003)

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 18 100 \$ à l'organisme Club de gymnastique artistique Gadbois pour l'année 2010, en conformité avec la convention en vigueur (2008-2010), pour la réalisation des activités sportives ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière, les crédits sont prévus au budget 2010 et seront réservés par une demande d'achat dès qu'ils seront disponibles dans SIMON. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1095207003

CA09 22 0372

Octroi d'une contribution financière de 5 000 \$ pour l'année 2010 dans le cadre de la convention (2008-2010) à l'organisme Les Scientifines, pour la réalisation d'activités scientifiques et de loisirs (dossier 1095207002)

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 5000 \$ à l'organisme Les Scientifines pour l'année 2010, en conformité avec la convention en vigueur (2008-2010), pour la réalisation d'activités scientifiques ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière, les crédits sont prévus au budget 2010 et seront réservés par une demande d'achat dès qu'ils seront disponibles dans SIMON. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1095207002

CA09 22 0373

Octroi d'une contribution financière de 67 956 \$ pour l'année 2010, dans le cadre de la convention (2008-2010) à l'organisme YMCA de Montréal (Pointe-St-Charles) pour la réalisation des activités du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (dossier 1092817015)

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 67 956 \$ à l'organisme YMCA de Montréal (Pointe-Saint-Charles) pour l'année 2010, en conformité avec la convention en vigueur (2008-2010), pour la réalisation des activités du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, payable en deux versements, soit un premier versement de 33 978 \$ 30 jours suivant l'approbation du dossier et un deuxième versement de 33 978 \$ au plus tard le 1^{er} juin 2010 ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière, les crédits sont prévus au budget 2010 et seront réservés par une demande d'achat dès qu'ils seront disponibles dans SIMON. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1092817015

CA09 22 0374

Octroi d'une contribution financière de 35 800 \$ pour l'année 2010 dans le cadre de la convention (2008-2010) à l'organisme le Club d'haltérophilie Les Géants de Montréal et entériner l'utilisation des espaces pour la réalisation d'activités de loisirs et sportives (dossier 1095211002)

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 35 800 \$ à l'organisme Le club d'haltérophilie Les Géants de Montréal pour l'année 2010, en conformité avec la convention en vigueur (2008-2010) et entériner l'utilisation des espaces pour la réalisation d'activités de loisirs et sportives ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière, les crédits sont prévus au budget 2010 et seront réservés par une demande d'achat dès qu'ils seront disponibles dans SIMON. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1095211002

CA09 22 0375

Octroi d'une contribution financière de 353 700 \$ pour l'année 2010 dans le cadre de la convention 2008-2010 à l'organisme Centre sportif de la Petite-Bourgogne pour l'exploitation et la réalisation d'activités de sports et loisirs et 93 923 \$ pour l'entretien sanitaire (dossier 1095207001)

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 353 700 \$ à l'organisme Centre sportif de la Petite-Bourgogne pour l'année 2010, en conformité avec la convention en vigueur (2008-2010), pour la réalisation des activités sportives et de loisirs et 93 923 \$ pour l'entretien sanitaire, payable en douze versements conformément à la convention ;

D'imputer la dépense pour la contribution financière de 353 700 \$ conformément aux informations inscrites à l'intervention financière, les crédits sont prévus au budget 2010 et seront réservés par une demande d'achat dès qu'ils seront disponibles dans SIMON. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement ;

Et d'imputer la dépense pour l'entretien sanitaire de 93 923 \$ tel qu'indiqué à la section « aspects financiers » du sommaire décisionnel. Les crédits sont prévus au budget 2010 et seront réservés par un bon de commande dès qu'ils seront disponibles dans SIMON. Cette dépense sera entièrement assumée par la Direction des immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.15 1095207001

Il est proposé par la conseillère Huguette Roy, appuyé par le maire Benoit Dorais de réunir pour fins d'études, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

CA09 22 0376

Octroi d'une contribution financière de 16 880 \$ pour l'année 2010 dans le cadre de la convention (2008-2010) à l'organisme Centre d'intégration à la vie active pour les personnes ayant un handicap physique (CIVA) pour la réalisation d'activités de loisirs, sportives et culturelles (dossier 1091259005)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Benoit DORAIS

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 16 880 \$ à l'organisme Centre d'intégration à la vie active pour les personnes ayant avec un handicap physique (CIVA), pour l'année 2010 en conformité avec la convention en vigueur (2008-2010), pour la réalisation d'activités de loisirs, sportives et culturelles, payable en deux versements égaux de 8 440 \$ selon les modalités de la convention ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière, les crédits sont prévus au budget 2010 et seront réservés par une demande d'achat dès qu'ils seront disponibles dans SIMON. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.16 1091259005

CA09 22 0377

Octroi d'une contribution financière de 167 800 \$ pour l'année 2010 dans le cadre de la convention (2008-2010) à l'organisme Centre récréatif, culturel et sportif St-Zotique (CRCS) Inc, pour l'exploitation de l'installation et la réalisation d'activités de loisirs, sportifs et culturels (dossier 1091259002)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Benoit DORAIS

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 167 800 \$ à l'organisme Centre récréatif, culturel et sportif St-Zotique (CRCS) , pour l'année 2010 en conformité avec la convention en vigueur (2008-2010), pour la réalisation d'activités de loisirs, sportives et culturelles, payable en onze versements de 13 983,33 \$ et le douzième de 13 893,34 \$ selon les modalités de la convention ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière, les crédits sont prévus au budget 2010 et seront réservés par une demande d'achat dès qu'ils seront disponibles dans SIMON. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.17 1091259002

CA09 22 0378

Octroi d'une contribution financière de 20 000\$ pour l'année 2010 dans le cadre de la convention (2008-2010) à la maison des jeunes L'Escampette pour la réalisation d'activités jeunesse (dossier 1095207005)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Benoit DORAIS

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme la maison des jeunes L'Escampette pour l'année 2010, en conformité avec la convention en vigueur (2008-2010), pour la réalisation des activités jeunesse ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière, les crédits sont prévus au budget 2010 et seront réservés par une demande d'achat dès qu'ils seront disponibles dans SIMON. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.18 1095207005

CA09 22 0379

Octroi d'une contribution financière de 20 000 \$ pour l'année 2010 dans le cadre de la convention (2008-2010) à l'organisme la Maison des jeunes la Galerie inc. pour la réalisation d'activités de loisirs, sportives et culturelles (dossier 1091259003)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Benoit DORAIS

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme La Maison des jeunes la Galerie inc., pour l'année 2010 en conformité avec la convention en vigueur (2008-2010), pour la réalisation d'activités de loisirs, sportives et culturelles, payable en deux versements égaux de 10 000 \$ selon les modalités de la convention ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière, les crédits sont prévus au budget 2010 et seront réservés par une demande d'achat dès qu'ils seront disponibles dans SIMON. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.19 1091259003

CA09 22 0380

Octroi d'une contribution financière de 30 000 \$ pour l'année 2010 dans le cadre de la convention en vigueur (2008-2010) à l'organisme YMCA de Montréal (Pointe-Saint-Charles), pour des activités de sports et de loisirs (dossier 1095211004)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Benoit DORAIS

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 30 000 \$ à l'organisme le YMCA de Montréal (Pointe-St-Charles), pour l'année 2010, en conformité avec la convention en vigueur (2008-2010), pour des activités de sports et de loisirs, payable en deux versements, soit un premier versement au montant de 20 000 \$ dans les 30 jours suivant l'approbation du dossier et un deuxième versement de 10 000 \$ au plus tard le 15 juin 2010;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière, les crédits sont prévus au budget 2010 et seront réservés par une demande d'achat dès qu'ils seront disponibles dans SIMON. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.20 1095211004

Il est proposé par la conseillère Véronique Fournier, appuyé par la conseillère Huguette Roy de réunir pour fins d'études, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

CA09 22 0381

Octroi d'une contribution financière de 64 384 \$ pour l'année 2010 dans le cadre de la convention en vigueur (2008-2010) à l'organisme Loisirs St-Charles pour entériner l'utilisation des espaces pour la réalisation d'activités de sports et de loisirs (dossier 1095211001)

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 64 384 \$ \$ à l'organisme Loisirs St-Charles pour l'année 2010, en conformité avec la convention en vigueur (2008-2010) et entériner l'utilisation des espaces pour la réalisation d'activités de sports et de loisirs, payable en trois versements, soit un premier versement de 30 000 \$ dans les 30 jours suivant l'approbation du dossier, un deuxième versement au montant de 20 000 \$ au plus tard le 15 juin 2010 et un troisième versement au montant de 14 384 \$ au plus tard le 15 septembre 2010 ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière, les crédits sont prévus au budget 2010 et seront réservés par une demande d'achat dès qu'ils seront disponibles dans SIMON. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.21 1095211001

CA09 22 0382

Octroi d'une contribution financière de 30 000 \$ pour l'année 2010 dans le cadre de la convention 2010 à l'organisme Montreal Children's Library - 870, Square Richmond (dossier 1094503006)

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

D'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et l'organisme Montreal Children's Library, pour l'année 2010, pour la réalisation des activités régulières de la bibliothèque ;

D'octroyer à l'organisme une contribution financière non récurrente de 30 000 \$, payable en un seul versement ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière, les crédits sont prévus au budget 2010 et seront réservés par une demande d'achat dès qu'ils seront disponibles dans SIMON. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.22 1094503006

CA09 22 0383

Octroi d'une contribution financière de 30 000 \$ pour l'année 2010 dans le cadre de la convention (2009-2010) à l'organisme Voies Parallèles pour les activités de pratiques culturelles du centre culturel Georges-Vanier (dossier 1094503007)

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 30 000 \$ à l'organisme Voies Parallèles pour l'année 2010 en conformité avec la convention en vigueur (2009-2010) pour la gestion des activités de pratiques culturelles du Centre culturel Georges-Vanier, payable en deux versements, soit 15 000 \$ à la signature de la convention et 15 000 \$ le 30 juin 2010 ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière, les crédits sont prévus au budget 2010 et seront réservés par une demande d'achat dès qu'ils seront disponibles dans SIMON. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.23 1094503007

CA09 22 0384

Octroi de contributions financières de 198 000 \$ aux organismes Pro-Vert Sud-Ouest et YMCA de Montréal (Pointe-Saint-Charles) dans le cadre du programme Éco-quartier 2008-2010 (dossier 1093862008)

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières totalisant 198 000 \$ aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour l'année 2010, en conformité avec les conventions en vigueur (2008-2010), pour la réalisation du programme Éco-quartier, payable en trois versements, soit 65 % à la fin du mois de janvier, 25 % après l'approbation par le directeur du premier rapport d'étape, au plus tard le 15 octobre de chaque année ; 10 % après l'approbation par le directeur du rapport final, au plus tard le 10 février de l'année suivante ;

Organisme	Montant
Pro-Vert Sud-Ouest – Secteur Émard	70 000 \$
Pro-Vert Sud-Ouest – Secteur Louis-Cyr	64 000 \$
YMCA de Montréal – Secteur Pointe St-Charles	64 000 \$

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière, les crédits seront réservés au budget 2010 par une demande d'achat dès qu'ils seront disponibles dans SIMON. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.24 1093862008

CA09 22 0385

Renouvellement du bail à la Fabrique de la paroisse de Saint-Jean-de-Matha, pour une durée de deux (2) ans a/c du 1er janvier 2010, des locaux de la rue Allard connu sous le nom de « Église Saint-Jean-Matha » - loyer total de 73 684,08 \$ (dossier 1094386003)

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

D'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Fabrique de la paroisse Saint-Jean-de-Matha, pour une période additionnelle de deux (2) ans, à compter du 1^{er} janvier 2010, un local d'une superficie d'environ 900,58 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 2700, rue Allard et utilisé pour des d'activités communautaires, moyennant un loyer annuel de 36 842,04 \$, non taxable, et autres clauses et conditions y stipulées ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.25 1094386003

Il est proposé par la conseillère Huguette Roy, appuyé par la conseillère Véronique Fournier de réunir pour fins d'études, les articles 20.26 à 20.27 de l'ordre du jour.

CA09 22 0386

Octroi d'un contrat à 9176-7277 Québec inc. (Go-cube) au montant de 66 000 \$ pour le service d'enlèvement d'objets et d'effets mobiliers, récupérés lors des évictions (dossier 1093862007)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Véronique FOURNIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 66 000 \$ pour l'enlèvement d'objets et d'effets mobiliers récupérés lors des évictions, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'octroyer le contrat à 9176-7277 Québec inc.(Go-cube) au prix de sa soumission, soit un montant de 66 000 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière, les crédits sont prévus au budget 2010 et seront réservés par une demande d'achat dès qu'ils seront disponibles dans l'application Simon. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.26 1093862007

CA09 22 0387

Autorisation d'une dépense additionnelle de 28 078,11 \$ pour le contrat octroyé à Cardin Ramirez et associés Architectes afin de permettre la finalisation du projet de réfection de la tuyauterie de la piscine intérieure St-Henri (dossier 1094913009)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Véronique FOURNIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 28 078,11 \$ pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de réfection de la tuyauterie de la piscine intérieure St-Henri, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Cardin Ramirez et associés Architectes, majorant ainsi le montant total du contrat de 27 654,37 \$ à 51 053,36 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.27 1094913009

CA09 22 0388

Octroi à la demande des élus de l'arrondissement d'une contribution financière non récurrente au montant total de 750 \$ à divers organismes (dossier 1093372022)

Il est proposé par Benoit DORAIS

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 750 \$ aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux ;

Organisme	Activité	Montant
Maison d'entraide Saint-Paul - Émard a/s Monsieur Jimmy Simard 5999, rue Drake Montréal (Québec) H4E 4G8	Appui financier pour les activités	250 \$
CJS Saint-Henri	Appui financier pour les activités	250 \$
CJS de Pointe-Saint-Charles 2431, rue Saint-Charles, bureau 001 Montréal (Québec) H3K 1E6	Appui financier pour les activités	250 \$

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.28 1093372022

Le maire explique que dans le cas de ces octroi de contributions financières, les organismes avaient reçu des confirmations de la part des élus du conseil précédent concernant les sommes en question et que le conseil a décidé d'honorer ces engagements malgré que la résolution n'avait pas été approuvée en conseil.

Il est proposé par le maire Benoit Dorais, appuyé par la conseillère Véronique Fournier de réunir pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.02 de l'ordre du jour.

CA09 22 0389

Rapport du directeur d'arrondissement - décisions déléguées - 1er au 30 septembre 2009 et du 1er au 31 octobre 2009 (dossier 1093510012)

Il est proposé par Benoit DORAIS

appuyé par Véronique FOURNIER

ET RÉSOLU :

De recevoir le rapport du directeur de l'arrondissement, faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 septembre 2009 et du 1^{er} au 31 octobre 2009, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil de l'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA09 22016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1093510012

CA09 22 0390

Adoption du calendrier 2010 du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Benoit DORAIS

appuyé par Véronique FOURNIER

ET RÉSOLU :

D'adopter le calendrier des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010, en vertu du Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02

CA09 22 0391

Désignation du maire d'arrondissement suppléant pour les mois de janvier, février, mars et avril 2010 (dossier 1093510013)

Il est proposé par Benoit DORAIS

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

De désigner la conseillère Véronique Fournier comme mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois de janvier, février, mars et avril 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1093510013

CA09 22 0392

Nomination du président et du président suppléant - Comité consultatif d'urbanisme (dossier 1093510014)

Il est proposé par Benoit DORAIS

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

De nommer la conseillère Véronique Fournier à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans ;

Et de nommer la conseillère Huguette Roy à titre d'élue suppléante pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1093510014

Il est proposé par la conseillère Véronique Fournier, appuyé par la conseillère Huguette Roy de réunir pour fins d'études, les articles 30.05 à 30.07 de l'ordre du jour.

CA09 22 0393

Autorisation préalable des dépenses négociées par des ententes cadres (asphalte, béton, pierre, sels, carburants) pour la fourniture de biens et de services, d'utilité publique d'électricité et de téléphonie, pour l'exercice 2010 et à la hauteur des budgets prévus (dossier 1092837004)

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

D'autoriser des dépenses au montant total de 2 347 000 \$ pour un service d'utilité publique, une commande ou un service prévu dans une entente cadre, pour l'exercice 2010, à la hauteur des budgets prévus ;

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1092837004

CA09 22 0394

Autorisation de vente d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage par l'intermédiaire de RC Ritchie Bros. Auctioneers à l'encan du 3 décembre 2009 (dossier 1094973003)

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

D'autoriser la vente à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage;

D'octroyer le contrat à RC Ritchie Bros. Auctioneers comme intermédiaire pour la vente, lors de l'encan du 3 décembre 2009 ;

Et d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1094973003

CA09 22 0395

Approbation de la prise de possession d'un camion tasseur en provenance du fonds d'inventaire CSP-MRA et confirmer le renflouement du fonds par l'achat d'un camion de même type en 2011 (dossier 1094973002)

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

D'approuver la prise de possession d'un camion tasseur en provenance du fonds d'inventaire CSP-MRA et confirmer le renflouement du fonds par l'achat d'un camion de même type en 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.07 1094973002

Il est proposé par la conseillère Véronique Fournier, appuyé par la conseillère Huguette Roy de réunir pour fins d'études, les articles 30.08 à 30.11 de l'ordre du jour.

CA09 22 0396

Autorisation d'une dérogation à la tarification prévue pour la location de glace, à l'organisme Tournoi Hockey bantam - midget du Sud-Ouest de Montréal, pour leur tournoi qui aura lieu du 4 janvier au 24 janvier 2010 aux arénas Georges et Sylvio-Mantha et réduire le tarif habituel de 80 \$ de l'heure à 5 \$ de l'heure pour cet événement (dossier 1095211005)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Véronique FOURNIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dérogation à la tarification prévue pour la location de glace à l'organisme Tournoi Hockey bantam-midget du Sud-Ouest de Montréal, pour leur tournoi qui aura lieu du 4 au 24 janvier 2010 aux arénas Georges et Sylvio-Mantha et réduire le tarif habituel de 80 \$ de l'heure à 5 \$ de l'heure pour cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.08 1095211005

CA09 22 0397

Autorisation d'une dépense de 181 500 \$ (toutes taxes comprises) à Bell Canada afin de défrayer les coûts de conversion de leur réseau de câblo-distribution de l'aérien vers le souterrain dans le cadre du projet d'enfouissement des fils sur les rues aux abords de la maison Saint-Gabriel (dossier 1095233002)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Véronique FOURNIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 181 580 \$ (Toutes taxes comprises) à Bell Canada afin de défrayer les coûts de conversion de leur réseau de câblo-distribution de l'aérien vers le souterrain dans le cadre du projet d'enfouissement des fils sur les rues aux abords de la maison Saint-Gabriel ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière, les crédits ayant été réservés par la demande d'achat no 194506. La dépense nette après subvention de 73 311,47 \$ sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.09 1095233002

Le conseiller Daniel Bélanger précise que l'arrondissement reçoit une subvention pour les travaux.

CA09 22 0398

Autorisation de dépenses additionnelles jusqu'à un maximum de 200 000 \$ provenant de la réserve neige pour combler le déficit anticipé du budget des opérations neige 2009 (dossier 1092837008)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Véronique FOURNIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser des dépenses additionnelles jusqu'à un maximum de 200 000 \$ provenant de la réserve neige pour combler le déficit anticipé du budget des opérations neige 2009.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière après avoir opéré le virement budgétaire en provenance du compte de bilan. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.10 1092837008

CA09 22 0399

Autorisation d'un remboursement d'une dépense de 144 \$ assumée par M. Benoit Dorais, maire de l'arrondissement, pour sa participation à l'événement organisé par la Fondation des Résidences Mance-Décary qui s'est déroulé le samedi 21 novembre 2009 (dossier 1093372021)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Véronique FOURNIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser le remboursement de la dépense de 144 \$ assumée par M. Benoit Dorais, maire de l'arrondissement, pour sa participation à l'événement organisé par la Fondation des Résidences Mance-Décary qui s'est déroulé le samedi 21 novembre 2009 ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière, les crédits ayant été réservés par la demande d'achat no 195022. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.11 1093372021

Le maire indique qu'il y avait une table pour tous les élus de l'arrondissement.

CA09 22 0400

Déclaration des intérêts pécuniaires de deux élus conseillers d'arrondissement

Prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères Huguette Roy et Sophie Thiébaud.

30.12

La conseillère Véronique Fournier déclare qu'elle ne votera pas sur la résolution en raison de la possibilité d'un conflit d'intérêt.

CA09 22 0401

Autorisation d'une dépense de 100 \$ pour la participation de quatre élus de l'arrondissement à la soirée de clôture du 25e anniversaire du RESO qui se tiendra au complexe Dompark le 2 décembre 2009 (dossier 1093372023)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Benoit DORAIS

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 100 \$ pour la participation de quatre élus de l'arrondissement à la soirée de clôture du 25^e anniversaire du RESO qui se tiendra au complexe Dompark le 2 décembre 2009 ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.13 1093372023

CA09 22 0402

Présentation de la candidature de l'arrondissement au programme de lutte aux îlots de chaleur urbains

Attendu l'appel de propositions de projets du Ministère de la santé et des services sociaux et de l'Institut nationale de santé publique - Lutte aux îlots de chaleur urbains, du Plan d'action sur les changements climatiques (PACC) ;

Attendu l'intérêt de l'arrondissement à participer à cet appel de proposition ;

Attendu que la surface du collecteur Saint-Pierre, entre le chemin de la Côte-Saint-Paul et le parc du Lac-à-la-Loutre répond entièrement aux critères de ce programme ;

Il est proposé par Benoit DORAIS

appuyé par Daniel A BÉLANGER

ET RÉSOLU :

De présenter la candidature de l'arrondissement du Sud-Ouest auprès du Ministère de la santé et des services sociaux et de l'Institut nationale de santé publique, dans le cadre de l'appel de propositions de projets – Lutte aux îlots de chaleur urbains, du Plan d'action sur les changements climatiques (PACC) – Volet santé ;

De viser le réaménagement en surface du collecteur Saint-Pierre, entre le chemin de la Côte-Saint-Paul et le parc du Lac-à-la-Loutre, aux fins de la candidature ;

Et de mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ainsi que la Direction des travaux publics pour préparer la candidature, de la déposer et en assurer le suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.14

La conseillère Huguette Roy rappelle le commentaire du citoyen lors de la période de question, le dépôt devait se faire le 30 novembre, la demande a donc été acheminée au ministre en mentionnant que la décision serait prise en conseil ce soir.

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'elle aurait aimé voir la résolution avant le conseil car elle en a pris connaissance seulement ce soir, le maire indique que l'on verra comment traiter les ajouts.

CA09 22 0403

Nomination de la conseillère Huguette Roy à titre de représentante de l'arrondissement à la Table de la sécurité publique

Il est proposé par Benoit DORAIS

appuyé par Véronique FOURNIER

ET RÉSOLU :

De nommer Madame Huguette Roy à titre de présidente de la Table de sécurité urbaine du Sud-Ouest et de prévoir son remplacement en cas d'absence par la conseillère Véronique Fournier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.15

CA09 22 0404

Demande de dérogation mineure relative à la marge latérale pour une construction résidentielle située au 6836, rue Mazarin (dossier 1083459019)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Véronique FOURNIER

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure permettant la construction d'un agrandissement situé à une distance de 0,6 mètre de la ligne de lot latérale en dérogation à l'article 81 du règlement 01-280 de l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1083459019

Il est proposé par la conseillère Véronique Fournier, appuyé par la conseillère Huguette Roy de réunir pour fins d'études, les articles 40.02 à 40.06 de l'ordre du jour.

CA09 22 0405

Avis de motion et demande de dispense de lecture - Règlement autorisant un emprunt de 35 000 \$ pour l'acquisition de petits équipements de sécurité (dossier 1092837005)

La conseillère Véronique Fournier donne avis de motion qu'un Règlement autorisant un emprunt de 35 000 \$ pour l'acquisition de petits équipements de sécurité, sera présenté à une séance ultérieure ;

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes et étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement ;

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

De renoncer à la lecture du règlement, lorsqu'il sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1092837005

CA09 22 0406

Avis de motion et demande de dispense de lecture - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'acquisition d'équipements informatiques et électroniques (dossier 1092837006)

La conseillère Véronique Fournier donne avis de motion qu'un Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'acquisition d'équipements informatiques et électroniques, sera présenté à une séance ultérieure ;

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes et étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement ;

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

De renoncer à la lecture du règlement, lorsqu'il sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1092837006

CA09 22 0407

Avis de motion et demande de dispense de lecture - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain (dossier 1092837007)

La conseillère Véronique Fournier donne avis de motion qu'un Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain, sera présenté à une séance ultérieure ;

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes et étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement ;

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

De renoncer à la lecture du règlement, lorsqu'il sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1092837007

CA09 22 0408

Avis de motion et demande de dispense de lecture - Règlement autorisant un emprunt 1 100 000 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules (dossier 1094411002)

La conseillère Véronique Fournier donne avis de motion qu'un Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement de véhicules, sera présenté à une séance ultérieure ;

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes et étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement ;

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

De renoncer à la lecture du règlement, lorsqu'il sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1094411002

CA09 22 0409

Avis de motion et demande de dispense de lecture - Règlement autorisant un emprunt de 3 155 000 \$ pour la réfection, la protection et la mise aux normes de divers immeubles de l'arrondissement (dossier 1093372020)

La conseillère Véronique Fournier donne avis de motion qu'un Règlement autorisant un emprunt de 3 155 000 \$ pour la réfection, la protection et la mise aux normes de divers immeubles de l'arrondissement, sera présenté à une séance ultérieure ;

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes et étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement ;

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

De renoncer à la lecture du règlement, lorsqu'il sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1093372020

Il est proposé par la conseillère Huguette Roy, appuyé par la conseillère Véronique Fournier de réunir pour fins d'études, les articles 40.07 à 40.09 de l'ordre du jour.

CA09 22 0410

Adoption du premier projet - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la modification du projet particulier autorisé en 2007 et modifié en 2008 pour l'immeuble situé au 5600, rue Briand et au 5524, rue Saint-Patrick - Projet Dompark (dossier 1093468007)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 10 novembre 2009 ;

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Véronique FOURNIER

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution autorisant la modification du projet particulier autorisé en 2007 pour le 5600 Briand - 5524 Saint-Patrick - Projet Dompark, afin que le paragraphe des usages se lise maintenant comme suit :

Usages:

- Permettre l'implantation d'au plus 185 unités résidentielles implantées telles que le plan soumis en Annexe B du sommaire décisionnel, et encadrant les rues St-Patrick, Briand et Le Caron ;
- Permettre les classes d'usage c1(1), c1(2), c2 et c4 à tous les étages des bâtiments existants du Complexe Dompark ;
- Dans la nouvelle construction illustrée au plan soumis en Annexe B du sommaire décisionnel, permettre les classes d'usage c1(1) et c1(2) au rez-de-chaussée ayant front sur les rues St-Patrick et Briand, à l'exception de l'usage « carburant » ;
- Dans la nouvelle construction illustrée telle que le plan soumis en Annexe B du sommaire décisionnel, permettre les usages "bureau" et "garderie" au rez-de-chaussée ayant front sur la rue Le Caron.

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent ;

Que la consultation publique requise soit tenue le 7 janvier 2010 à 19 h, au 815, rue Bel-Air à la salle du conseil (02-101) ;

Et que le maire désigne la conseillère Véronique Fournier à titre de présidente de la consultation publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1093468007

CA09 22 0411

Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Monk, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010 et imposant une cotisation (dossier 1090960007)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Véronique FOURNIER

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Monk, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 et imposant une cotisation, qu'il soit numéroté RCA09 22017 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1090960007

CA09 22 0412

Adoption - Règlement intérieur du conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (dossier 1092089003)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Véronique FOURNIER

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, qu'il soit numéroté RCA09 22018 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1092089003

Il est proposé par la conseillère Véronique Fournier, appuyé par la conseillère Huguette Roy de réunir pour fins d'études, les articles 40.10 à 40.12 de l'ordre du jour.

CA09 22 0413

Opération cadastrale - Frais de parc de 14 220 \$ - Lot 1 573 278 situé sur le côté ouest de la rue Bourget entre les rues Saint-Ambroise et Sainte-Émilie (dossier 1094243004)

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

D'accepter la somme de 14 220 \$ à des fins de parc, que le propriétaire du lot 1 573 278 du cadastre du Québec situé sur le côté ouest de la rue Bourget entre les rues Saint-Ambroise et Sainte-Émilie, doit transmettre à la Ville en satisfaction du 2^e paragraphe de l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1)

Et d'imputer la recette au compte de fonds de parc, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1094243004

CA09 22 0414

Opération cadastrale - Frais de parc de 10 980 \$ - lot 2 536 106 situé au à l'intersection Sud-Ouest des rues Jolicoeur et Hurteau (dossier 1094243003)

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

D'accepter la somme de 10 980 \$ à des fins de parc, que le propriétaire du lot 2 536 106 du cadastre du Québec situé à l'intersection sud-ouest des rues Jolicoeur et Hurteau, doit transmettre à la Ville en satisfaction du 2^e paragraphe de l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1)

Et d'imputer la recette au compte de fonds de parc, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1094243003

CA09 22 0415

Opération cadastrale - Frais de parc de 11 040 \$ - Lot 2 535 440 du Cadastre du Québec, situé sur le côté est de l'avenue Irwin, entre les rues Allard et Joseph-Saint-Cyr (dossier 1094243006)

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

D'accepter la somme de 11 040 \$ à des fins de parc, que le propriétaire du lot 2 535 440 du cadastre du Québec situé sur le côté est de l'avenue Irwin, entre les rues Allard et Joseph-Saint-Cyr, doit transmettre à la Ville en satisfaction du 2^e paragraphe de l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1)

Et d'imputer la recette au compte de fonds de parc, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1094243006

Il est proposé par la conseillère Véronique Fournier, appuyé par la conseillère Huguette Roy de réunir pour fins d'études, les articles 40.13 à 40.15 de l'ordre du jour.

CA09 22 0416

Approbation de plans (PIIA) - Projet d'ajout d'un 3e étage au bâtiment situé au 3721, rue Saint-Ambroise (dossier 1083459030)

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Robert C. Miner, architecte, (Studio MMA), déposés et estampillés en date du 6 octobre 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour un projet d'ajout d'un 3e étage au bâtiment situé au 3721, rue Saint-Ambroise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1083459030

CA09 22 0417

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de 2 bâtiments résidentiels - 10 unités d'habitation sur le lot 2 536 106, au 2900, rue Jolicoeur et 6215, rue Hurteau (dossier 1094824024)

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Rabih Khazaka Architecte, déposés et estampillés en date du 10 novembre 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour un projet de construction de 2 bâtiments résidentiels totalisant 10 unités d'habitation, situés sur le lot 2 536 106 correspondant aux 2900, rue Jolicoeur et 6215, rue Hurteau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1094824024

CA09 22 0418

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de la façade de l'immeuble situé au 4545, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1094824025)

Il est proposé par Véronique FOURNIER

appuyé par Huguette ROY

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Jean Damecour - Architecte, déposés et estampillés en date du 7 octobre 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour un projet de transformation de la façade de l'immeuble situé au 4545, rue Notre Dame Ouest, aux conditions suivantes :

- D'éliminer le mur opaque à l'arrière de la réception qui représente un obstacle visuel à la transparence ;
- De prévoir un traitement au sol sur le parvis et la réception permettant de recouvrir l'union intérieur-extérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1094824025

Il est proposé par la conseillère Huguette Roy, appuyé par le conseiller Daniel Bélanger de réunir pour fins d'études, les articles 40.16 à 40.19 de l'ordre du jour.

CA09 22 0419

Modification de la zone de débarcadère pour autobus devant l'école de la Petite-Bourgogne, sur la rue Des Seigneurs, entre les rues Lionnel-Groulx et Workman (dossier 1094704007)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Daniel A BÉLANGER

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation pour agrandir d'une longueur additionnelle de 30 mètres, la zone de débarcadère pour autobus scolaire de 7 h 30 à 17 h 30, les jours d'école, sur la rue des Seigneurs, entre les rues Lionnel-Groulx et Workman ;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1094704007

CA09 22 0420

Relocalisation de la zone de débarcadère pour les personnes à mobilité réduite localisée sur le coin sud-ouest des rues Briand et du Parc-Garneau (dossier 1094704008)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Daniel A BÉLANGER

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone de débarcadère pour personnes à mobilité réduite, d'une longueur de 2 mètres, sur la rue du Parc-Garneau face au numéro civique 2360, entre les rues Monk et Briand ;

De récupérer des panneaux de signalisation délimitant une zone de débarcadère pour personnes à mobilité réduite, d'une longueur de 8 mètres, situés sur le côté ouest de la rue Briand, sur le côté sud-ouest des rues Briand et du Parc-Garneau ;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1094704008

CA09 22 0421

Installation d'une zone de débarcadère pour les personnes à mobilité réduite sur la rue Briand, face au numéro civique 5801 (dossier 1094704009)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Daniel A BÉLANGER

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone de débarcadère pour personnes à mobilité réduite sur la rue Briand face au numéro civique 5801, sur une longueur d'environ 12 mètres ;

De récupérer des panneaux de signalisation délimitant une zone de stationnement interdit, en tout temps, sur la rue Briand face au numéro civique 5801, sur une longueur d'environ 12 mètres ;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1094704009

CA09 22 0422

Installation d'une zone de débarcadère pour les personnes à mobilité réduite sur la rue Bourget face au numéro civique 711, entre les rues Saint-Antoine Ouest et Saint-Jacques (dossier 1094932011)

Il est proposé par Huguette ROY

appuyé par Daniel A BÉLANGER

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone de débarcadère réservée pour les personnes à mobilité réduite, d'une longueur d'environ 3 mètres, sur le côté est de la rue Bourget, face au numéro civique 711 ;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.19 1094932011

CA09 22 0423

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement afin de modifier l'assignation des sièges et de retirer la mention concernant la séance de janvier

Le maire Benoit Dorais donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement afin de modifier l'assignation des sièges et de retirer la mention concernant la séance de janvier, sera présenté à une séance ultérieure ;

40.20

La conseillère Véronique Fournier indique que l'avis de motion touche en outre l'une des préoccupations soulevée par un citoyen concernant le conflit d'horaire pour la présentation des mémoires à l'Office de consultation publique concernant le projet Bonaventure. Elle précise qu'il y aura une séance du conseil d'arrondissement en janvier mais que la date pourrait être modifiée.

70.01 Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Le maire remercie les résidents pour leur indulgence et pour leur présence et les élus pour ce premier conseil. Il remercie les employés pour le beau travail de décoration pour le temps des fêtes et souhaite à tous un joyeux temps des fêtes et une bonne année.

À 22 h 07, tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la maire déclare la séance levée.

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

BENOIT DORAIS
Mairesse d'arrondissement

CAROLINE FISETTE
Secrétaire d'arrondissement